

*2010 + copie
Compte de 1957*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Déficit du Comité Général
des Fêtes

Séance du 17 Septembre 1957

57100

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept septembre à dix sept heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. J.J. CASTELNAU Adjoint au Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 12 Septembre 1957

Etaient présents : MM. Castelnau, Barrot, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochederoux, Chamboulan, Grussenmeyer, Guichaoua.

Représentés : M. Sougnet par M. Brotreau
M. Pouget par M. Guillaud
M. Camblong par M. Etcheber
Melle Fouché par M. Rochederoux
M. Gausse par M. Barrot

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission de Coordination des Fêtes et les adjoints ont tenu une réunion le 5 Septembre à l'examen de la situation du C.G.D.F.R. tant au point de vue financier qu'au point de vue activités.

Le C.G.D.F.R. a communiqué un compte de gestion financière faisant ressortir au 31 Aout un déficit de 1.295.983 dans lequel ne sont pas compris le remboursement de la participation de la ville versée pour le Tour de France, soit 500.000 frs et diverses factures impayées, soit au total 2.498.982 frs.

La Commission a estimé que si la gestion du Comité des Fêtes a péché cette saison par un excès d'activités (par ex. garantie donnée pour différentes manifestations débordant le cadre de ses activités) il n'était pas concevable de faire supporter à un comité formé d'hommes désintéressés et pleins de bonne volonté les erreurs commises en raison du seul désir de servir Royan au maximum.

Dans une réunion de coordination qui s'est tenue le 28 Janvier 1957, le Comité de la Foire Exposition avait accepté, outre le règlement à la ville de la somme de 1.000.000 frs pour location du Palais des Congrès et du Parc de Foncillon, de verser au C.G.D.F.R. le bénéfice net de la Foire Exposition.

Malgré plusieurs demandes, le Comité de la Foire Exposition n'a pas communiqué le bilan définitif de la manifestation et n'a rien versé au C.G.D.F.R. qui avait prévu

dans son budget, une somme de 100 millions. Il y a lieu de noter que dans la plupart des Villages (La Rochelle par ex.) c'est le bénéfice réalisé par la Foire Exposition qui alimente pour une très grande partie le budget du Comité des Fêtes.

Outre la subvention municipale qui a été versée, la Ville de Royan a apporté une aide très efficace au C.G.D.F.R. sous forme de prestation de service (montage des installations, pose des oriflammes, etc...) Le Comité des Fêtes a fait un grand effort pour décorer la Ville et a acheté 200 oriflammes qui ont coûté 1.200.000 frs et qui expliquent une partie du déficit.

La Commission de coordination a estimé souhaitable qu'une représentation municipale existe au sein du C.G.D.F.R. et propose la désignation de 4 Conseillers Municipaux avec voix délibérative qui pourraient attirer l'attention du Comité avant que les fonds soient engagés et non agir comme contrôleurs des comptes.

Le Conseil propose de demander au C.G.D.F.R. de reverser la somme de 500.000 frs encaissée pour le Tour de France, de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500.000 frs, de demander au Comité de la Foire Exposition de tenir ses engagements et de donner la garantie de la ville pour une somme de 1.000.000 à valoir sur la subvention qui sera accordée pour 1958.

Le Débat est alors ouvert.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission de coordination des Fêtes

Considérant que le C.G.D.F.R. a fait de gros efforts en vue de donner des activités à Royan mais que d'autre part certaines manifestations semblent déborder le cadre de ses activités.

Considérant que le Comité de la Foire Exposition avait accepté de remettre au Comité Général des Fêtes le bénéfice net provenant de la Foire Exposition.

Considérant qu'il importe que le Comité des Fêtes reste en liaison étroite avec la Municipalité

Vu les observations présentées

décide

- de demander au C.G.D.F.R. de reverser à M. le Percepteur la somme de 500.000 frs versée par la Ville pour le Tour de France,
- d'attribuer au Comité une subvention exceptionnelle de 500.000 frs qui sera mandatée ch XXI dépenses imprévues,
- de donner la garantie de la Ville pour une somme de 1.000.000 à valoir sur la subvention qui sera accordée au C.G.D.F.R. pour l'année 1958 et qui sera inscrite au B.P. 1958
- de demander au Comité de la Foire Exposition le respect de ses engagements versant au C.G.D.F.R. le bénéfice net provenant de la manifestation qu'il a organisée et ce après communication du bilan définitif à M. le Maire,
- de demander dans un but d'unification que le Comité de la Foire Exposition et celui de la cavalcade soient intégrés au C.G.D.F.R.

- de nommer MM. Couvill F. Marteau, M. Camblong, M. Chamboulan comme délégués du Conseil Municipal au C.G.D.P.R. avec voix délibérative. M. Casteknuu étant désigné délégué suppléant.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdites
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Octobre 1957
Le Sous Préfet : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in blue ink]

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 11 Octobre 1957
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in blue ink]